

**NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU
BUDGET PRIMITIF 2021**

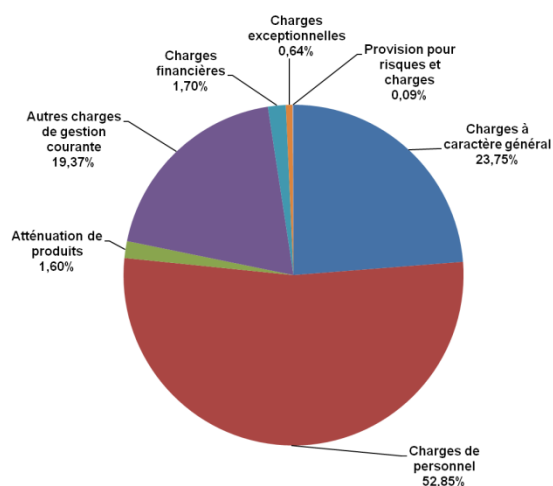
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

Au budget primitif 2021, les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 14.497.612 € et se répartissent de la façon suivante :

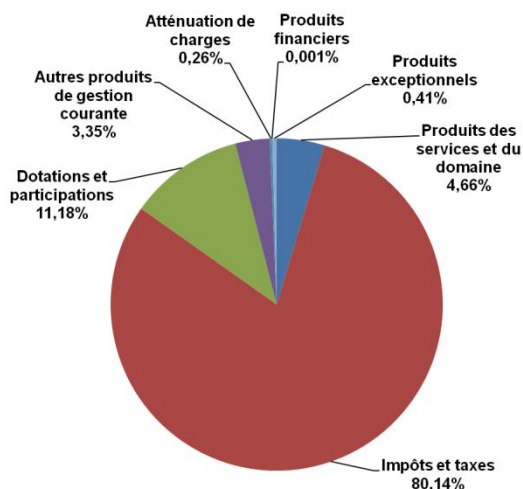
Les dépenses réelles d'exploitation sont estimées à 11.638.382,77 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	2 764 723,00 €
Charges de personnel :	6 151 114,00 €
Atténuations de produits :	186 000,00 €
Charges de gestion courante :	2 254 945,00 €
Charges financières :	197 500,00 €
Charges exceptionnelles :	74 100,77 €
Provision pour risques et charges :	10 000,00 €



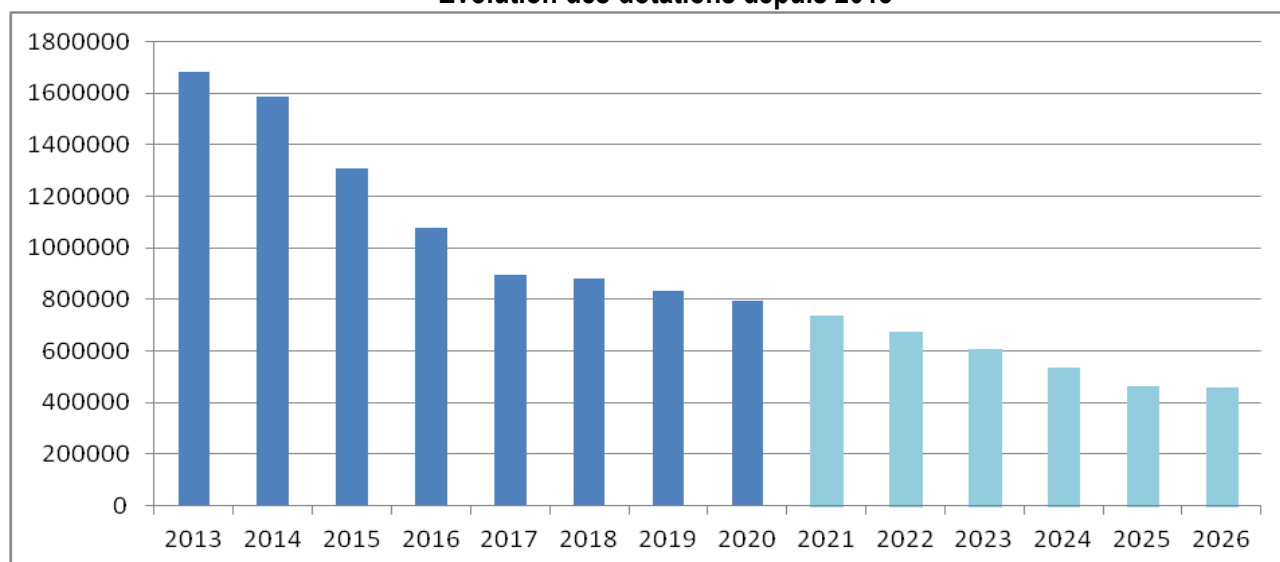
Les recettes réelles d'exploitation sont estimées à 13.633.844,24 € et se répartissent de la façon suivante :

Produit des services du Domaine :	635 300,00 €
Impôts et taxes :	10 925 937,00 €
Dotations, subventions et participations :	1 524 876,50 €
Autres produits de gestion courante :	456 280,00 €
Atténuation de charges :	35 300,00 €
Produits financiers :	150,00 €
Produits exceptionnels :	56 000,74 €



Il est précisé que la baisse des dotations de l'état constatées depuis 2013 pèse sur l'équilibre de la section de fonctionnement et par voie de conséquence sur le maintien du niveau du service rendu et sur le financement des investissements.

Evolution des dotations depuis 2013



L'équilibre budgétaire est obtenu après intégration d'un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties porté à 30,71 % et un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties porté à 33,96 %. Pour rappel, le taux communal de référence sur les propriétés bâties (taux résultant de la réforme sur la taxe d'habitation sur les résidences principales) est de 26,35 %.

2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

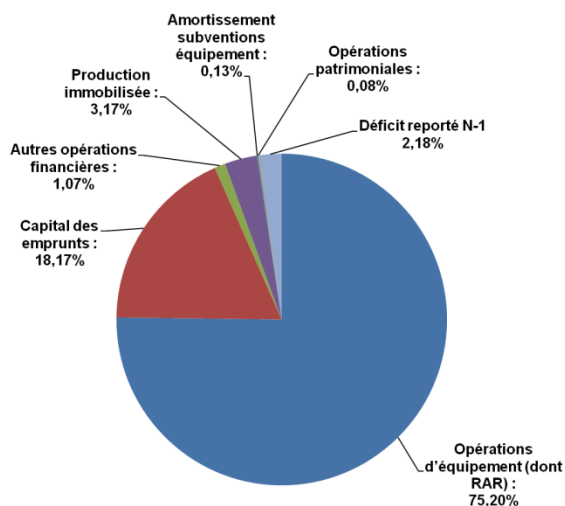
Les principales opérations prévues en 2021 sont :

- Acquisition véhicules :	100 000,00 €
- Acquisition patrimoine :	12 000,00 €
- Outils numériques (dont RAR) :	102 661,19 €
- Acquisitions foncières (dont RAR) :	74 000,00 €
- Reboisement ONF :	25 000,00 €
- Pistes forestières :	63 190,00 €
- Mise en conformité accessibilité (dont RAR) :	387 977,98 €
- Aménagement rue des Ourtigous (dont RAR) :	356 609,99 €
- Voirie (dont RAR) :	659 666,77 €
- Mise aux normes sécurité incendie (dont RAR) :	167 126,35 €
- Espace Maïté Richier (RAR) :	394 714,83 €
- Tribunes du stade (RAR) :	111 546,56 €
- Centre social La Haüt (RAR) :	74 798,73 €
- Eglise de Soeix :	84 000,00 €
- Centre technique municipal :	58 908,00 €
- Aménagement buanderie :	52 800,00 €
- Bâtiments divers :	225 252,70 €
- Jeux extérieurs (dont RAR) :	76 025,78 €
- Matériel écoles et informatiques (dont RAR) :	21 410,51 €
- Travaux écoles (dont RAR) :	179 860,16 €
- TEPCV (dont RAR) :	596 581,50 €
- Parcours santé (RAR) :	44 208,00 €
- ECONfluence – Etude Laulhère :	62 000,00 €
- OPAH RU :	25 000,00 €
- Démocratie participative :	50 000,00 €
- Plaine des sports de Saint-Pée :	221 840,00 €
- Réfection parking Scohy :	40 000,00 €
- Bassin Jardin Public :	54 000,00 €
- Salle Palas (dont RAR) :	509 876,00 €

Globalement, les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 7.567.546 € et se répartissent de la façon suivante :

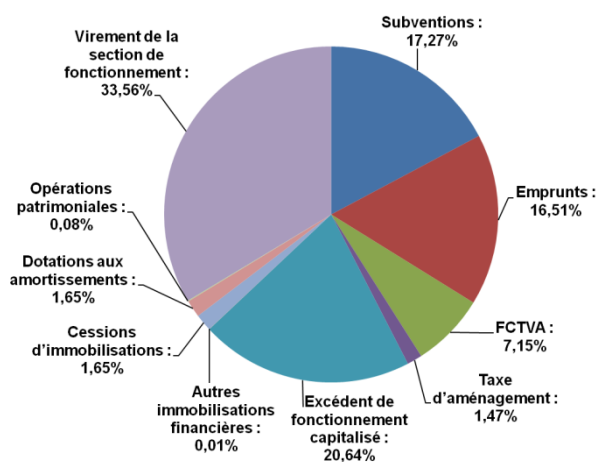
Dépenses d'investissement

Opérations d'équipement (dont RAR) :	5 690 554,50 €
Capital des emprunts :	1 375 000,00 €
Autres opérations financières :	80 904,27 €
Production immobilisée :	240 000,00 €
Amortissement subventions équipement :	10 000,00 €
Opérations patrimoniales :	6 000,00 €
Déficit reporté N-1 :	165 087,23 €



Recettes d'investissement

Subventions (dont RAR) :	1 254 927,82 €
Emprunts :	1 200 000,00 €
FCTVA :	519 895,00 €
Taxe d'aménagement :	106 593,95 €
Excédent de fonctionnement capitalisé :	1 500 000,00 €
Autres immobilisations financières :	900,00 €
Cessions d'immobilisations :	120 000,00 €
Dotations aux amortissements :	420 000,00 €
Opérations patrimoniales :	6 000,00 €
Virement de la section de fonctionnement :	2 439 229,23 €



3 – Autofinancement prévisionnel

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement s'établit à 2.609.229 €.

4 – La dette

Début 2020, le capital de la dette s'élève à 12.253.493,75 €.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 572.000 €.

